

Relevé de décisions du Conseil d'Institut du 10 juin 2025 de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Affaire suivie par Angélique BENOIT
Relevé de décisions CI 2025-06-10
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers, en date du 04 juin 2025, le Conseil d'Institut de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 10 juin 2025.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents ou en visio :

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Marie-Aude CÉZAC, PRAG, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPE du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, TECH, site INSPE du Campus de Poitiers
- M. Daniel LARDEAU, PRCE site INSPE du Campus de Poitiers
- M. Guillaume TEILLET, MCF, site INSPE du Campus de Niort (visio)

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR Sciences Humaines et Arts
- M. Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues
- M. Frédéric RICHARD, PU, Vice-doyen en charge des relations internationales, UFR Sciences Fondamentales appliquées

Personnalités extérieures :

- Mme Laetitia BREGEON, Directrice école élémentaire Application Jules Ferry Niort
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR, Anglais, Académie de Poitiers
- M. David FÉVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue – EAFC – Académie de Poitiers / Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- M. François GEOFFRIAUX, MCF, Responsable des formations MEEF - La Rochelle Université
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CeRCA-CNRS

Étaient représentés :

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR Sciences du Sport (par M. Denis ALAMARGOT)
- M. Guillaume GARNIER, PRAG Histoire-Géo, INSPE site de la Vienne (par Mme Muriel CORET)
- M. Stéphane MANSON, Vice-président Formation et vie universitaire (par M. Grégoire BORST)
- Mme Valérie THIERY, PU, Laboratoire LIENSs - LRU (par M. François GEOFFRIAUX)
- M. Yves TROUSSELLE, représentant du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine (par M. Denis ALAMARGOT)

B) Membres invités :

- Mme Angélique BENOIT, assistante de direction, secrétaire de séance
- Mme Émilie DESSEIGNE, responsable des services administratifs
- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie
- M. Victor MILLOGO, directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation

Nombre de membres présents : 13 en présentiel / 2 en visio à l'ouverture de séance

Nombre de votants présents : 15 à l'ouverture de séance

Nombre de procurations : 5

Nombre total de voix (votants présents + procurations) : 20

Points à l'ordre du jour	Décisions	Votes
Approbation du procès-verbal du CI 08 avril 2025	Le procès-verbal est voté à l'unanimité.	Vote : 20 pour 0 contre 0 abstention
Instances : point d'information sur les prochaines élections au Conseil d'Institut	Des élections partielles vont se tenir par voie électronique les 24,25, et 26 juin 2025. Plusieurs sièges sont à pourvoir : - 1 siège collège A ; - 1 siège collège D ; - 1 siège collège E ; - 2 sièges titulaires et 3 suppléant.es collège F. Les candidatures sont à transmettre au plus tard le vendredi 13 juin à 12 heures à la responsable administrative de l'INSPÉ. Ces dernières peuvent être effectuées par mail avec l'option accusé-réception. Des élections partielles devraient également avoir lieu fin novembre 2025, pour le renouvellement global des représentant(e)s des étudiant(e)s. Ce qui permettra de compléter les sièges vacants, suite à des départs ou mutations.	Non concerné

<u>Instances</u> : point sur les nominations à venir pour le CI et le COSP à l'issue des élections au CI	• <u>Conseil d'Institut (CI)</u> : Le Président de LRU (Université de La Rochelle) a nommé Stéphane MANSON (Vice-Président Formation et Vie Universitaire) au CI. Il siégeait auparavant au COSP (Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique). Après validation des nouveaux statuts, par le Conseil d'administration de l'UP, la Présidente de l'Université de Poitiers désignera 5 membres, avec maintien ou renouvellement des membres présents à ce jour. • <u>Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP)</u> : Le Président de LRU a nommé : - M. Pascal GÉNOT (Directeur des Études et de la Vie Universitaire) ; - Mme Sabrina THÉVENET (Référente offre de formation). Après validation des nouveaux statuts, par le Conseil d'administration de l'UP, la Présidente de l'Université de Poitiers désignera 6 membres avec maintien ou renouvellement des membres présents à ce jour. Le Recteur d'académie de Poitiers et les membres du CI désigneront respectivement 6 membres, avec maintien ou renouvellement. Le Directeur de l'INSPE déclare qu'il soutiendrait une démarche du CI visant à nommer des formateur(trice)s de l'INSPE au sein du COSP. Ce serait une façon de réaffirmer la place de l'INSPE, notamment dans le contexte de la réforme. Les instructions pourraient être données au prochain Conseil d'Institut.	Non concerné
<u>Réforme</u> : état des lieux, calendrier et plan d'action – méthode et groupes de travail	L'INSPE est en attente des documents de cadrage officiel. Le sujet zéro du CRPE n'a toujours pas été communiqué à ce jour. L'INSPE rentre dans une phase d'opérationnalisation. Un plan de travail est présenté aux membres du CI. L'équipe de direction communiquera les contraintes imposées par la réforme pour cette phase d'opérationnalisation. Un travail collaboratif est mené avec l'E AFC. D'ici la fin de l'année universitaire, 5 dossiers sont à gérer : 1. Préparation des patch prépa concours (Groupe de Travail [GT] au niveau de l'UP - transformation prépa pro avec les mêmes maquettes et mêmes MCCC) ; 2. État des lieux des moyens et capacités d'encadrement de l'UP (INSPE et autres composantes) et LRU ; 3. Articulation des cadrages nationaux et universitaires (UP et LRU) ;	Non concerné

4. Conception de trames de plans de formation sur 5 ans - lignes stratégiques (accréditation) :
5. Préparation du dossier d'accréditation de l'INSPE - mars 2026 - soutenance mi 2026 pour la rentrée 2026.

Concernant le patch prépa concours, des sous GT vont examiner la manière dont le tronc commun, la formation transversale et la formation disciplinaire vont pouvoir s'opérer, en collaboration avec les composantes disciplinaires.

Chaque composante pourra moduler sa formation ou avoir sa propre équipe de formateurs. Des mutualisations vont aussi s'opérer.

Les étudiants commenceront le patch concours dès la L2. Les étudiants en psycho pourront assister aux enseignements transversaux. Quant aux étudiants qui n'auraient pas suivi le module prépro en L2, ils pourraient suivre le patch prépa concours en L3.

LRU ouvrira une LPE, ainsi que l'UP, sur ses 3 sites (16, 79 et 86).

La DGESIP a instauré un seuil d'effectifs en LPE de 60% du nombre total de lauréats de concours. Ce qui représenterait un effectif de 80 étudiants, sur l'ensemble de l'académie de Poitiers, soit 1 groupe TD par site (la mise en œuvre à moyens constants ne permettant pas d'excéder ce seuil).

Les 40% restants devraient être formés au sein des licences disciplinaires des autres composantes universitaires. Ce qui nécessiterait d'affiner les patchs prépa concours.

De manière générale, une réflexion sera à mener dans le cadre du découpage des EC et des évaluations dans les maquettes.

Dans ce cadre, des réunions de départements, et des ateliers, vont être organisés lors de la prochaine Journée Académique du 17 juin 2025. En préparation, un bilan des ressources de LRU et de l'UP a été préparé, afin d'évaluer les moyens disponibles pour assurer le plan de formation (et identifier les éventuels besoins en ressources complémentaires).

L'intention de créer la LPE devra être remontée en début de semaine prochaine.

Muriel CORET fait part de la position de la FSU, vis-à-vis de la réforme. Selon elle, l'organisation ne souscrit pas aux évolutions envisagées, qui interrogent sur plusieurs thèmes (la question du recours aux praticiens à hauteur de 50% en suspens, l'accueil des non lauréats en M2E, la nature des blocs de cadrages, l'absence d'ECTS

	pour les stages de M1, le devenir des étudiants n'ayant pas validé le stage de M1, ...). En lien avec les différentes évolutions de la réforme, Denis ALAMARGOT souligne la nécessité de développer des projets de formation au sein du MEEF4 (notamment pour l'accueil des non lauréats de concours, ou des sortants de LPE se destinant à des métiers autour de l'éducation). Le cas échéant, ces éléments devront être notifiés dans le prochain dossier d'accréditation.	
Statuts actualisés de l'INSPE après examen de la DAJA [vote du CI] :	Le travail de mise à jour des statuts a été initié depuis 2023, et la première version actualisée a été présentée en séance du CI du 2 mai 2023. La Direction des Affaires Juridiques de l'UP, et le cabinet de la Présidence de l'UP, ont émis un retour sur l'examen de conformité des statuts en date du mois de mai 2025. En conséquence, les statuts actualisés sont soumis au vote des membres du CI. Muriel CORET s'exprime, au nom de plusieurs élu(e)s, sur leur position d'abstention, vis-à-vis du vote qui va suivre. Elle déclare que la réglementation actuelle cause un problème structurel de représentation au sein du Conseil. Plus précisément, elle considère que les personnels et les étudiant(e)s sont sous-représenté(e)s. Elle fait remarquer que, contrairement aux autres composantes, les représentant(e)s élu(e)s ne sont pas consulté(e)s lors de l'élection du Directeur de la composante. Elle ajoute que ces problématiques ont été remontées, par l'organisation syndicale qu'elle représente, auprès du ministère (DGESIP), mais qu'il ne semble pas y avoir de volonté de faire évoluer la réglementation. En conséquence, elle suggère de diminuer le nombre de représentant(e)s nommé(e)s, afin de permettre une meilleure représentation des membres élu(e)s. Denis ALAMARGOT souligne qu'il faut veiller à l'application des modalités prévues par le code de l'éducation, en matière de représentation des partenaires au sein du Conseil. En l'absence de remarques complémentaires, la version actualisée des statuts de l'INSPE de l'académie de Poitiers est votée à la majorité des votant(e)s. Les statuts seront ensuite soumis au vote du Comité Social d'Administration (en séance du 13 juin 2025) et du Conseil d'Administration de l'UP (en séance du 07 juillet 2025).	Vote : 15 pour 0 contre 5 abstentions
Formation : modifications mineures de MCCC pour la rentrée 2026	Des modifications mineures MCCC sont présentées, pour mise en exécution à la rentrée 2026 : - MEEF1 – 1^{er} degré : ▪ M1 : Culture numérique professionnelle ; ▪ M2 : Exploitation et production de ressources numériques ; ▪ M1/M2 : Mathématiques ▪ M1 : Histoire-Géographie ; ▪ M2 : Valeurs de la République – CSE.	Vote : 18 pour 0 contre 2 abstentions

	- MEEF2 – 2nd degré : ▪ M1/M2 : Culture numérique professionnelle. Les modifications des MCCC sont adoptées à la majorité des votant(e)s, pour une mise en exécution à la rentrée 2026.	
Formation : point sur l'offre de formation du MEEF4 et l'encadrement	Denis ALAMARGOT présente un point de fonctionnement sur le MEEF4, et fait un état des lieux des candidatures pour la rentrée 2025, au sein de la mention. L'effectif de candidatures reste stable par rapport à l'année passée. Au regard du nombre de candidatures, les parcours FACO, IPEF-ENS et IPHD vont devoir passer en phase complémentaire. Une analyse de l'offre de formation du MEEF4 est présentée en séance, avec des éléments de contexte (congrés maternité, mutation, CRCT, etc.). Il est évoqué la nécessité de mettre en place des mutualisations, en application des cadrages de l'université (50% en M1 et 25% en M2). Il est précisé en séance que cette mutualisation peut s'effectuer en intra-INSPE, ou en inter-composantes. Guillaume TEILLET fait remarquer que l'équipe pédagogique aurait besoin du périmètre clarifié de ce qui peut être mutualisable, et de mieux pouvoir identifier les composantes concernées (dans le cas d'une mutualisation inter-composantes). Un atelier dédié à cette thématique sera proposé lors de la prochaine Journée Académique du 17 juin 2025.	Non concerné
Point sur la campagne d'emploi en cours	Services partagés (1^{er} et 2nd degré) : Appel à candidature en cours pour les supports vacants. Mises à disposition – 1^{er} degré : Harmonisation entre les DSDEN des modalités de mise à disposition. La campagne de recrutement est en cours. Mises à disposition – 2nd degré : L'arbitrage a été réalisé avec l'EAFC. La campagne de recrutement est en cours. ATER : 3 postes à pourvoir pour l'année 2025/2026 : - Didactique des mathématiques (CNU 26/70^e) : classements en cours ; - Psychologie (CNU 16^e) : renouvellement Sabine FEVIN ; - Sociologie / sciences de l'éducation (CNU 19/70^e) : recrutement de Maxime LEMAITRE.	Non concerné

	PRAG-PRCE : - Numérique éducatif / technologie / sciences : Classement en 1 de Mme Céline GUITARD (en attente d'approbation par le Recteur). Enseignants-chercheurs : Un plan de recrutement triennal est demandé par l'Université de Poitiers, avec une consultation entre composantes et laboratoires (ces derniers faisant désormais remonter leur propres classements). <u>Principes pour l'INSPE :</u> - Transformation systématique des postes vacants d'enseignants-chercheurs en ATER pour 2 ans, avec ensuite un arbitrage ; - Transformation dès que possible des postes vers le corps des Professeurs des Universités (PU). Mise en œuvre des campagnes négociées précédemment avec l'université de Poitiers : - 2026-2027 : Mise au concours du poste MCF psychologie-sciences de l'éducation (après 2 ans d'ATER) ; - 2027-2028 : Mise au concours du poste MCF didactique des mathématiques (après 2 ans d'ATER) pour les années à suivre, analyse des besoins après la gestion de la réforme et des plans de formation. Au regard des départs connus et à anticiper (mutations, retraites), des demandes complémentaires vont être intégrés à la programmation. Concernant LRU, la demande va porter sur 3 postes (dont si possible 1 Professeur des Écoles). S'agissant des postes de l'UP, Muriel CORET fait remarquer que la part d'enseignants-chercheurs de l'INSPE a été identifiée comme déficitaire, lors de l'élaboration du dossier d'accréditation 2022. En outre, elle interroge quant au fait de mener une réflexion sur le repyramidage des enseignants du 2nd degré, titulaires d'un doctorat, vers le corps des MCF. Denis ALAMARGOT déclare que l'idée est d'offrir une trajectoire de carrière, mais qu'il faut également veiller à répondre à un besoin stratégique d'encadrement.	
<u>Questions diverses</u>	* Muriel CORET exprime le souhait, de certain(e)s élu(e)s, que les nouvelles maquettes soient construites dans le dialogue, dans le respect des compétences des uns et des autres, et dans une démarche de synthèse. Cette remarque fait écho à de précédentes expériences vécues lors de la mise en place de précédentes réformes. Elle précise que cela ne remet pas en cause le pilotage de l'équipe de direction actuelle.	Non concerné

Denis ALAMARGOT déclare que le dialogue s'effectuera dans la transparence et la concertation comme il a toujours été le cas. Il attire toutefois l'attention sur les contraintes qui vont s'imposer (calendaires et réglementaires), et les faibles marges de manœuvre qui seront permises par la réforme.

* En autre question diverse, une présentation sommaire des candidatures reçues via la plateforme MonMaster est présentée en séance.

La prochaine séance du Conseil d'Institut se tiendra le 26 septembre 2025 à 09h30, en salle des actes de l'INSPE de l'académie de Poitiers.